

MAIRIE
DE
QUINTAL



HAUTE-SAVOIE

Compte-rendu du conseil municipal du 26 juin 2020

Date de convocation :

19/06/2020

L'an deux mille vingt, le huit du mois de juin, à 20 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la mairie, sous la présidence de monsieur Patrick BOSSON, maire de Quintal.

Présents : Mesdames CHASSON Patricia, FATELO Stéphanie, JOANNESSE Anne-Marie, THIERY-AUDUBERT Brigitte, THOME Sylvette, VIGNOLLE Aurore (arrivée à 21h20)
Messieurs BOISSIER Olivier, DERONZIER Jean-Louis, ETIENNE Christian, HAUET Michel, LACHENAL Gérard, PLANCQ Thomas

Pouvoirs : Madame ROUGE-PULLON Fabienne à madame Patricia CHASSON
Madame VIGNOLLE Aurore à madame Stéphanie FATELO (jusqu'à la délibération 2020/21)
Monsieur BANON Léon à monsieur Thomas PLANCQ

Secrétaire : Madame Brigitte THIERY-AUDUBERT

Ordre du jour :

- 2020/14 : Approbation du compte de gestion 2019 – Budget principal
- 2020/15 : Approbation du compte de gestion 2019 – Budget du commerce
- 2020/16 : Approbation du compte administratif 2019 – Budget principal
- 2020/17 : Approbation du compte administratif 2019 – Budget du commerce
- 2020/18 : Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019 – Budget principal
- 2020/19 : Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019 – Budget du commerce
- 2020/20 : Approbation du budget primitif 2020 – Budget principal
- 2020/21 : Approbation du budget primitif 2020 – Budget du commerce
- 2020/22 : Taux d'imposition des taxes directes locales pour 2020
- 2020/23 : Subventions 2020
- 2020/24 : Renouvellement de la commission communale des impôts directs (CCID)

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de monsieur Patrick BOSSON, maire, a voté pour les sujets suivants :

- **2020/14 : Approbation du compte de gestion 2019 – Budget principal**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Article 1 : approuve le compte de gestion pour l'exercice 2019 du budget principal, annexé à la présente délibération, établi par le comptable public, visé et certifié par l'ordonnateur, qui n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

- **2020/15 : Approbation du compte de gestion 2019 – Budget du commerce**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Article 1 : approuve le compte de gestion pour l'exercice 2019 du budget du commerce, établi par le comptable public, visé et certifié par l'ordonnateur, qui n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

- **2020/16 : Approbation du compte administratif 2019 – Budget principal**

Constatant que le compte administratif fait apparaître les résultats suivants :

Section de fonctionnement	
Dépenses de fonctionnement 2019	824 136,21€
Recettes de fonctionnement 2019	928 245,29€
Résultat de l'exercice – Excédent de fonctionnement	104 109,08€
Résultats antérieurs reportés	0€
Résultat cumulé (à affecter)	104 109,08€
Section d'investissement	
Dépenses d'investissement 2019	184 571,16€
Recettes d'investissement 2019	464 213,25€
Résultat de l'exercice – Excédent d'investissement	279 642,09€
Résultats antérieurs reportés	35 136,84€
Résultat cumulé (à affecter)	314 778,93€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Article 1 : d'approuver le compte administratif 2019 du budget principal, tel qu'annexé à la présente délibération.

- **2020/17 : Approbation du compte administratif 2019 – Budget du commerce**

Constatant que le compte administratif fait apparaître les résultats suivants :

Section de fonctionnement	
Dépenses de fonctionnement 2019	11 892,36€
Recettes de fonctionnement 2019	66 058,77€

Résultat de l'exercice – Excédent de fonctionnement	54 166,41€
Résultats antérieurs reportés	0€
Résultat cumulé (à affecter)	54 166,41€
Section d'investissement	
Dépenses d'investissement 2019	61 636,70€
Recettes d'investissement 2019	59 260,81€
Résultat de l'exercice – Déficit d'investissement	2 375,89€
Résultats antérieurs reportés	- 38 592,46€
Résultat cumulé (déficit)	- 40 968,35€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Article 1 : d'approuver le compte administratif 2019, tel qu'annexé à la présente délibération, du budget du commerce

- **2020/18 : Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019 – Budget principal**

Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2019, qui fait apparaître les résultats suivants :

Section de fonctionnement :

Recettes : 928 245,29€

Dépenses : 824 136,21€

Résultat de l'exercice : 104 109,08€ (excédent)

Section d'investissement :

Recettes : 499 350,09€

Dépenses : 184 571,16€

Résultat de l'exercice : 314 778,93€ (excédent)

Il est proposé l'affectation de l'excédent de la section fonctionnement (104 109,08€) suivante pour le budget primitif de l'exercice 2020 :

Section fonctionnement, excédent antérieur reporté, compte 002 : 50 000€

Section investissement, excédent de fonctionnement, compte 1068 : 54 109,08€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Article 1 : décide d'affecter l'excédent de la section fonctionnement pour le budget primitif de l'exercice 2020 comme suit :

- Section fonctionnement, excédent antérieur reporté, compte 002 : 50 000€
- Section investissement, excédent de fonctionnement, compte 1068 : 54 109,08€

- **2020/19 : Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019 – Budget du commerce**

Section de fonctionnement :

Recettes : 66 058,77€

Dépenses : 11 892,36€

Résultat de l'exercice : 54 166,41€ (excédent)

Section d'investissement :

Recettes : 59 260,81€

Dépenses : 61 636,70€

Résultat de l'exercice : - 2 375,89€ (déficit)

Il est proposé l'affectation de l'excédent de la section fonctionnement (54 166,41€) suivante pour le budget primitif de l'exercice 2020 :

Section fonctionnement, excédent antérieur reporté, compte 002 : 13 198,06€

Section investissement, excédent de fonctionnement, compte 1068 : 40 968,35€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Article 1 : décide d'affecter l'excédent de la section fonctionnement pour le budget primitif de l'exercice 2020 comme suit :

- Section fonctionnement, excédent antérieur reporté, compte 002 : 13 198,06€
- Section investissement, excédent de fonctionnement, compte 1068 : 40 968,35€

- **2020/20 : Approbation du budget primitif 2020 – Budget principal**

Le budget primitif de l'exercice 2020 du budget principal s'établit comme suit :

Fonctionnement			
Chapitres budgétaires	Dépenses	Chapitres budgétaires	Recettes
011 Charges à caractère général	343 300€	013 Atténuations de charges	15 000€
012 Charges de personnel	424 700€	70 Produits des services	57 250€
014 Atténuations de produits	20 000€	73 Impôts et taxes	545 400€
65 Autres charges de gestion courante	76 750€	74 Dotations et participations	244 700€
66 Charges financières	15 000€	75 Autres produits gestion courante	19 200€
022 Dépenses imprévues	56 000€	77 Produits exceptionnels	1 200€
		042 Opération d'ordre entre section	3 000€
		002 Excédent antérieur reporté	50 000€

Total de la section fonctionnement dépenses	935 750€	Total de la section fonctionnement recettes	935 750€
--	-----------------	--	-----------------

Investissement			
Chapitres budgétaires	Dépenses	Chapitres budgétaires	Recettes
20 Immobilisations incorporelles	67 000€	13 Subvention d'équipements	25 000€
21 Immobilisations corporelles	210 500€	10 Dotations fonds divers réserves (hors 1068)	143 500€
16 Remboursement d'emprunts	54 300€	10 Excédents de fonctionnement (1068)	54 109,08€
27 Autres immobilisations financières	30 000€	002 Excédent antérieur reporté	314 778,93€
040 Opérations d'ordre entre sections	7 000€		
Total de la section investissement dépenses	368 800€	Total de la section investissement recettes	537 388,01€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Article 1 : d'adopter, tel qu'annexé à la présente délibération, le budget primitif pour l'exercice 2020 du budget principal.

• **2020/21 : Approbation du budget primitif 2020 – Budget du commerce**

Le budget primitif de l'exercice 2020 du budget du commerce s'établit comme suit :

Fonctionnement			
Chapitres budgétaires	Dépenses	Chapitres budgétaires	Recettes
011 Charges à caractère général	750€	75 Autres produits de gestion courante	54 031,36€
66 Charges financières	9 297,86€	002 Résultat antérieur reporté	13 198,06€
023 Virement à la section d'investissement	56 781,56€		
Total de la section fonctionnement dépenses	67 229,42€	Total de la section fonctionnement recettes	67 229,42€

Investissement			
Chapitres budgétaires	Dépenses	Chapitres budgétaires	Recettes
21 Immobilisations	234,67€	10 Excédents de	40 968,35€

corporelles		fonctionnement (1068)	
16 Remboursement d'emprunts	56 546,89€	021 Virement de la section de fonctionnement	56 781,56€
001 Déficit antérieur reporté	40 968,35		
Total de la section investissement dépenses	97 749,91€	Total de la section investissement recettes	97 749,91

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Article 1 : d'adopter, tel qu'annexé à la présente délibération, le budget primitif pour l'exercice 2020 du budget du commerce.

• **2020/22 : Taux d'imposition des taxes directes locales pour 2020**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Article 1 : décide de fixer les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2020 comme suit :

- Taxe foncière (bâti) : 11,78 %
- Taxe foncière (non bâti) : 92,61 %

• **2020/23 : Subventions 2020**

Monsieur le maire propose la répartition des subventions suivantes :

Association des parents d'élèves de Quintal (APE)	900 €
Quintal animation	900 €
Coopérative scolaire école de Quintal	720 €
Foyer socio-éducatif du collège de Seynod	450 €
Union sportive du Semnoz	450 €
Association four à pain	450 €
Association communale de chasse agréée (ACCA)	270 €
Chorale air et tempo	270 €
Chorale « Des hommes et des voix »	270 €
Société protectrice des animaux (SPA)	270 €
La prévention routière	250 €
Quintal sport et loisirs	180 €
Fanfare « Echo des Mûriers »	180 €
Souvenir français	180 €
France alzheimer	180 €
Total	5920€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Article 1 : décide d'attribuer les subventions telles que proposées par le maire

Article 2 : les crédits sont inscrits au budget primitif (chapitre 65 – article 6574).

• **2020/24 : Renouvellement de la commission communale des impôts directs (CCID)**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Article 1 : propose la liste suivante :

Titulaires	Suppléants
Mme Patricia CHASSON	Mme Hélène MASSACRIER
Mme Stéphanie FATELO	M. Louis CHAPPUIS
Mme Sylvette THOME	M. Stéphane BERTRAND
Mme Suzanne GRUFFY	M. Jean-François PAPILLON
Mme Jeanine REYNOUD	M. Christian ETIENNE
M. Pierre COMMUNAL	M. Léon BANON
M. Elysée URBANO	M. Olivier BOISSIER
Mme Colette CARQUILLAT	Mme Brigitte THIERY-AUDUBERT
M. Michel HAUET	M. Gérard LACHENAL
Mme Fabienne ROUGE-PULLON	M. Thomas PLANCQ
Mme Elisabeth BURNET	M. Jean THOME
Mme Aurore VIGNOLLE	Mme Chantal FROMAGET

Le maire

Patrick BOSSON

